



Commission
de l'Union
Africaine



Banque Africaine du
Développement



Commission
Economique des Nations
Unies pour l'Afrique

**CONFERENCE DES MINISTRES CHARGES DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES MINIERES
DE L'UNION AFRICAINE**

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE

12-16 DECEMBRE, 2011

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

*Préparer un avenir durable pour l'industrie extractive africaine: De la vision à
l'action*

PROJET DE PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA VMA

Table des matières

Résumé	4
Abréviations et sigles	5
Introduction et contexte de la VMA	8
La Vision Minière Africaine	9
Les principes de base de la vision et les programmes thematiques.....	10
Premier programme thématique : Gestion des recettes et des rentes minières.....	12
Contexte.....	12
Objectif du programme thématique.....	13
Plan d'action	14
Deuxième Programme thématique – Systèmes d'informations géologiques et minières	17
Contexte.....	17
Objectif du programme thématique.....	18
Plan d'action	19
Troisième programme thématique – Renforcement des capacités humaines et institutionnelles	21
Contexte.....	21
Objectif du programme thématique.....	21
Plan d'action	22
Quatrième programme thématique - Exploitation minière artisanale et à petite échelle.....	24
Contexte.....	24
Objectif du programme thématique.....	24
Plan Action	25
Cinquième programme thématique – Gouvernance du secteur minier.....	28
Contexte.....	28
Objectif du programme thématique.....	28
Plan d'action	29
Sixième programme thématique – Recherche et développement	31
Contexte.....	31
Objectif du programme thématique.....	31
Plan d'action.....	32
Septième programme thématique – Enjeux environnementaux et sociaux	34

Contexte.....	34
Objectif du programme thématique.....	35
Plan d'action.....	36
Huitième programme thématique – Liens et diversification.....	38
Contexte.....	38
Objectif du programme thématique.....	38
Plan d'action.....	39
Neuvième programme thématique – Exploitation minière et investissements dans les infrastructures..	41
Contexte.....	41
Objectif du programme thématique.....	42
Plan d'action.....	43
Affectation des ressources au Plan d'action et à l'AMV	45
États membres et leurs institutions.....	45
Partenaires au développement multilatéraux.....	47
Le secteur privé.....	48
Partenaires au développement bilatéraux	48
Le système des Nations Unies.....	49
ONG et OSC.....	49
Niveaux de ressources nécessaires.....	49
Suivre l'efficacité des interventions.....	49
Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du plan	50

Résumé

La Vision Minière Africaine (VMA) a été formulée par les Ministres africains en charge du développement des ressources minières lors de leur conférence tenue en octobre 2008 à Addis Abeba dans le but ultime d'assurer que les ressources minières contribuent à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), à l'éradication de la pauvreté et au développement socioéconomique rapide et généralisé. Lors de leur assemblée tenue en février 2009 à Addis, les Chefs d'Etat et de Gouvernement se sont félicités de la VMA et ont invité les Ministres en charge du développement des ressources minières à élaborer un plan d'action concret pour sa réalisation. Le présent plan d'action vient donc en application de cette directive.

Ce plan d'action comprend neuf programmes thématiques d'activités reposant sur les principaux piliers de la vision. Ces programmes thématiques sont : la gestion des rentes minières, les systèmes d'informations géologiques et minières, le renforcement des capacités, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, la gouvernance du secteur minier, la recherche et le développement, les questions environnementales et sociales, les liens et la diversification. Les principales sources d'information sont la VMA elle-même, le rapport cadre du Groupe International d'Etude (GIE) ainsi que d'autres rapports et cadres similaires. Le plan d'action renferme également un plan de mobilisation des ressources et un cadre institutionnelle pour la mise en œuvre des activités.

Abréviations et sigles

ACHPR	<i>Charte Africaine sur les Droits de l'Homme et des Peuples</i>
ACP	<i>Afrique, Caraïbes, Pacifique</i>
CAPC	<i>Centre africain de Politique Climatique</i>
BAD	<i>Banque Africaine de Développement</i>
ALSF	<i>Fonds Africain de Soutien Juridique</i>
PMA	<i>Partenariat Minier Africain</i>
VMA	<i>Vision Minière Africaine</i>
PA	<i>Plan d'Action</i>
ATPC	<i>Centre Africain de Politique Commerciale</i>
MARP	<i>Mécanisme Africain de Revue par les Pairs</i>
EMAPE	<i>Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle</i>
UA	<i>Union Africaine</i>
CUA	<i>Commission de l'Union Africaine</i>
CASM	<i>Communautés et l'exploitation minière à petite échelle</i>
OCB	<i>Organisation Communautaire de Base</i>
OSC	<i>Organisation de la Société Civile</i>
RSE	<i>Responsabilité Sociale des Entreprises</i>
IFD	<i>Institution de Financement du Développement</i>
CEA	<i>Commission Economique pour l'Afrique</i>
CEDEAO	<i>Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest</i>
EI-TAF	<i>Mécanisme Consultatif Technique pour les Industries Extractives</i>
ITIE	<i>Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives</i>
EIA	<i>Evaluation de l'Impact Environnemental</i>
UE	<i>Union Européenne</i>
EXIM	<i>Export-Import</i>
IED	<i>Investissement Etranger Direct</i>

DEG	<i>Département des Etudes Géologiques</i>
EIS	<i>Evaluation de l'Impact Sanitaire</i>
DRH	<i>Développement des Ressources Humaines</i>
ICP	<i>Partenaires Internationaux de Coopération</i>
IDEP	<i>l'Institut Africain de Développement Economique et de Planification.</i>
SFI	<i>Société Financière Internationale</i>
GIE	<i>Groupe International d'Etude (sur les régimes miniers africains)</i>
MGE	<i>Miniers à Grande Echelle</i>
LT	<i>Long Terme</i>
OMD	<i>Objectifs du Millénaire pour le Développement</i>
MT	<i>Moyen Terme</i>
APCN	<i>Agence de Planification et de Coordination du NEPAD</i>
NEPAD	<i>Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique</i>
ONG	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
PMN	<i>Politique Minière Nationale</i>
OSGA	<i>Organisation des Services Géologiques Africains</i>
SP	<i>Secteur Privé</i>
R4I	<i>Ressources pour Infrastructure</i>
CER	<i>Communautés Economiques Régionales</i>
R&D	<i>Recherche et Développement</i>
IDS	<i>Initiative de Développement Spatial</i>
ESSE	<i>Evaluation Stratégique Sociale et Environnementale</i>
EIS	<i>Evaluation de l'Impact Social</i>
CT	<i>Court Terme</i>
STI	<i>Science, Technologie et Innovation</i>
FS	<i>Fonds Souverain</i>
CNUCED	<i>Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement</i>
PNUE	<i>Programme des Nations Unies pour l'Environnement</i>

ONUDI

*Organisation des Nations Unies pour le Développement
Industriel*

BM

Banque Mondiale

Introduction et contexte de la VMA

Fonds Africain de Soutien Juridique

La Vision Minière Africaine a été adoptée par les Ministres africains en charge des ressources minières lors de leur conférence à Addis Abeba en octobre 2008. Durant cette conférence, les ministres ont également adopté la Déclaration d'Addis Abeba sur le développement et la gestion des ressources minières africaines, réaffirmant « leur engagement envers le développement et la gestion prudents, transparents et efficaces des ressources minières de l'Afrique afin d'atteindre les OMD, éliminer la pauvreté et de réaliser un développement socio-économique durable, généralisé et rapide ».

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine, lors de leur conférence tenue à Addis Abeba en 2009, se sont félicités de la VMA et ont invité « les Ministres de l'UA en charge du Développement des Ressources Minières d'élaborer un plan d'action concret pour sa réalisation » par l'entremise de la Commission de l'Union Africaine en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA), la Banque Africaine de Développement (BAD), les Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres acteurs. Ils ont, en outre, lancé un appel à la communauté internationale et aux partenaires au développement pour qu'ils soutiennent les efforts des Etats membres « visant à améliorer la contribution des ressources minières à la réalisation des OMD, à éradiquer la pauvreté et à promouvoir la croissance et le développement économiques durables ».

Lors de leur assemblée en février 2009, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont également invité « les Etats membres à améliorer leurs politiques minières, à mettre au point des cadres juridiques et de réglementation appropriés et à investir dans le développement des ressources humaines, la recherche et le développement et dans la collecte des données géologiques et géophysiques qui sont nécessaires à la gestion efficace et efficiente des ressources minières ».

Ces directives émises par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine ont été prises en compte dans l'élaboration du plan d'action. La VMA est assortie d'un Cadre Provisoire d'Action » qui prévoit des actions liées aux objectifs précis et délais proposés et identifie les responsabilités respectives des organes nationaux, des communautés économiques régionales et des organisations continentales. Depuis son adoption, le Groupe International d'Etude, chargé de la révision des régimes miniers créé en vertu d'une recommandation de la Grande Table tenue en février 2007, a produit son rapport cadre. Le Secrétariat des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) a également produit un Projet de Cadre d'Action pour le Développement du Secteur des Ressources Minières dans les pays ACP qui a été publié en juin 2011. Le cadre de l'ACP prend en compte les principes de la VMA. Le rapport du GIE, le Document de la VMA, le Projet de Cadre de l'ACP et plusieurs autres sources ont été utilisés dans l'élaboration du Plan d'Action.

Le Plan d'Action est structuré comme suit. Un résumé du document de la VMA qui énonce les principaux domaines de la vision suit cette introduction. Les piliers de la VMA ont servi de base pour la formulation des neuf programmes thématiques qui sont assortis chacun d'un objectif à long terme, des résultats attendus, d'un programme d'activités et des indicateurs préliminaires pour suivre les résultats. Le Plan d'Action fait des propositions sur les moyens de financement et des dispositions qui peuvent faciliter sa mise en œuvre.

La Vision Minière Africaine

L'objectif principal et à long terme de la VMA est de créer des conditions favorables à « une exploitation transparente, équitable et optimale des ressources minières de l'Afrique en vue d'une croissance durable généralisée et d'un développement socio-économique ». Les principales caractéristiques du secteur minier qui doivent contribuer à la réalisation de cet objectif sont définies dans quelques grands domaines comme suit :

- Un secteur minier africain fondé sur des connaissances qui joue un rôle de catalyseur et contribue à une croissance et à un développement à grande échelle et qui s'intègre pleinement à un marché africain commun à travers:
 - Des liens en aval au niveau de l'enrichissement des minerais et des industries manufacturières;
 - Des liens en amont en matière d'approvisionnement des biens d'équipement, des consommables miniers ainsi que des liens avec les industries de services ;
 - Des liens latéraux dans le domaine des infrastructures (énergie, logistiques, communications, eau) et du développement des compétences et des technologies (DRH et R&D) ;
 - Des partenariats mutuellement bénéfiques entre l'Etat, le secteur privé, la société civile, les communautés locales et d'autres acteurs ; et
 - Une connaissance exhaustive du patrimoine minier ;
- ;
- Un secteur minier durable et bien régi qui produit effectivement et génère des rentes sur les ressources, qui est sûr, sain, tient compte des aspects genre et ethnie, de l'environnement, qui est socialement responsable et est apprécié des communautés environnantes ;
- Un secteur minier qui devient une composante clé d'une économie africaine globalement diversifiée, dynamique et compétitive sur le plan industriel ;
- Un secteur minier qui permet de créer une plateforme compétitive des infrastructures à travers la maximisation de ses liens économiques dynamiques aux niveaux local et régional ;

- Un secteur minier qui optimise et gère les ressources minières finies, qui est diversifié, intégrant des métaux de haute valeur et des minéraux industriels de moindre valeur sur le plan industriel et à petite échelle;
- Un secteur minier qui développe le potentiel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en vue de favoriser l'entrepreneuriat local et national, d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir le développement socio-économique intégré en milieu rural;
- Un secteur minier qui est un acteur clé sur les marchés compétitifs et dynamiques des produits de base à l'échelle continentale et internationale.

Par conséquent, la VMA cherche à se servir du secteur des ressources naturelles de l'Afrique pour transformer le mode de développement économique et sociale du continent en vue trouver des solutions à sa pauvreté et à son développement limité. Elle vise également à mettre l'Afrique sur la voie de l'industrialisation fondée sur son capital naturel pour permettre au continent de prendre sa place dans l'économie mondiale.

Les principes de base de la vision et les programmes thématiques

La VMA est fondée sur les axes fondamentaux suivants:

- Optimiser les connaissances et les avantages des ressources minières finies à tous les niveaux de l'exploitation minière et pour tous les minerais ;
- Valoriser le potentiel de l'exploitation minière à petite échelle afin d'améliorer les moyens de subsistance et de l'intégrer dans l'économie rurale et nationale ;
- Promouvoir les principes de développement durable fondés sur une exploitation minière responsable sur le plan environnemental et social et sans dangers qui implique les communautés et tous les autres acteurs ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et humaines en vue de réaliser une économie axée sur les connaissances qui favorise l'innovation, la recherche et le développement ;
- Développer une industrie minière africaine diversifiée et concurrentielle sur le plan mondial qui contribue à la croissance économique et sociale généralisée à travers la création des liens économiques ;
- Promouvoir un secteur minier transparent et responsable dans lequel les rentes tirées de l'exploitation des ressources sont optimisées et utilisées pour favoriser un développement économique et social généralisé ; et
- Promouvoir la bonne gouvernance du secteur minier dans lequel les communautés et les citoyens bénéficient du patrimoine minier et il y a une distribution équitable des avantages.

Les axes susmentionnés ont servi de fondement pour l'élaboration du plan d'action. Les activités sont regroupées en programmes thématiques en fonction des exigences de la VMA telles que exprimées sous les axes ci-dessus. Les programmes thématiques proposés sont les suivants :

-

Programme thématique 1 – Gestions des recettes et rentes minières

Programme thématique 2 – Systèmes d'informations géologiques et minières

Programme thématique 3 – Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

Programme thématique 4 – Exploitation minière artisanale et à petite échelle

Programme thématique 5 – Gouvernance du secteur minier

Programme thématique 6 – Recherche et développement

Programme thématique 7 – Questions sociales et environnementales

Programme thématique 8 – Liens et diversification

Programme thématique 9 – Mobilisation des investissements dans les infrastructures et l'exploitation minière.

Pour chaque programme, l'objectif principal, les résultats, les activités et les indicateurs préliminaires pour le suivi de la réalisation des objectifs et les résultats sont définis. Les délais de mise en œuvre sont indiqués : le court terme (0- 5 ans), le moyen terme (5 – 10 ans) et le long terme (> 10 ans).

Premier programme thématique : Gestion des recettes et des rentes minières

Contexte

Les objectifs souvent conflictuels des sociétés minières et des gouvernements des pays africains riches en ressources naturelles constituent un défi majeur dans la conception des cadres fiscaux pour le secteur minier. Les sociétés minières plaident pour une rémunération appropriée qui sont à la hauteur des risques élevés associés aux projets miniers. Elles s'attendent à une rentabilité équitable grâce à la mise en place d'un système fiscal transparent qui permet d'engranger rapidement les profits et maximiser la valeur actuelle nette de leurs investissements. En revanche, les gouvernements souhaitent maximiser la valeur de l'investissement minier au profit de l'économie nationale. A leur avis, les ressources minières font partie des biens productifs nationaux qui permettent de générer des revenus pour financer les infrastructures sociales et économiques ainsi que d'autres priorités nationales en matière de développement.

L'impression générale est que l'Afrique n'obtient pas une rémunération conséquente de l'exploitation de ses ressources minières. Cette impression s'est particulièrement renforcée depuis le boom des matières premières minières qui a permis aux sociétés minières de réaliser d'énormes bénéfices. Cela est en partie dû à la non-optimisation des dispositions fiscales mise en place pour la perception des rentes minières. Ces dispositions sont caractérisées par des congés fiscaux irrationnels, des redevances et des impôts supplémentaires sur les bénéfices mal conçus. En Afrique, la plupart des compagnies minières ont exigé et obtenu l'assurance selon laquelle les dispositions fiscales convenues ne seront sujettes à aucun amendement. Ainsi, les pays africains riches en ressources minières n'ont pas pu profiter pleinement de la récente période marquée par la flambée des prix à cause des régimes fiscaux existants.

Les prix de transfert constituent un problème pour les pays africains exportateurs de minéraux en raison de sa complexité. À titre illustratif, il y a souvent un manque de transparence dans la détermination des prix de transfert des intrants et donc difficile à détecter. En outre, les coûts des équipements ne sont pas évidents, ce qui facilite l'évasion fiscale par l'intermédiaire des fournisseurs ayant des liens de dépendance vis-à-vis des sociétés et basés dans des paradis fiscaux. La signature des conventions de double imposition avec les pays hôtes des sociétés minières peut contribuer à la réduction de cette pratique mais ne peut certainement favoriser son élimination complète.

Si les recettes provenant de l'exploitation des ressources minières permettent aux gouvernements de financer les projets de développement, une inquiétude persiste toutefois concernant l'afflux des revenus qui tendent à miner la compétitivité des autres secteurs économiques exposés à la concurrence internationale – le phénomène connu sous le nom de "syndrome hollandais". Ainsi, les flux financiers provenant de l'exploitation minière doivent être intégrés dans le capital physique et social à long terme et il faudra également mettre en place des les systèmes qui

permettent d'allouer une partie des recettes minières aux communautés environnantes des concessions minières et aux autorités locales.

La mise en place d'un régime fondé sur la juste valeur marchande des ressources- «la recherche des prix» est un élément indispensable à l'optimisation de l'impact de l'exploitation minière sur le développement. Une mise en concession transparente et concurrentielle des ressources minières connues peut apporter une contribution énorme. L'appel d'offres public aura sans aucun doute des résultats sous-optimaux pour les terrains ayant des ressources inconnues ou pour les zones à faible potentiel d'exploration. Ainsi, cette stratégie exige que l'État maîtrise parfaitement ses ressources géologiques.

Objectif du programme thématique – *créer un secteur minier qui génère des redevances et des recettes nécessaires pour d'éradiquer la pauvreté et financer la croissance et le développement du continent*

Plan d'action

RESULTAT ESCOMPTE	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
Augmentation de la part des recettes minières revenant aux pays miniers africains	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> Négocier ou renégocier les contrats afin d'optimiser les recettes et créer un régime fiscal qui prend en compte les bénéfiques exceptionnels Etudier l'environnement fiscal actuel des pays africains riches en ressources minières afin d'élaborer des lignes directrices devant contribuer à l'optimisation des régimes fiscaux de manière à ne pas décourager l'investissement minier Mettre en place des systèmes pour évaluer les composantes des régimes fiscaux afin de lutter contre les prix de transfert et les fuites fiscales Examiner l'applicabilité et les dispositions des conventions de double imposition et des TBI avec les pays hôtes des sociétés minières. Renforcer les capacités dans le domaine de la mise aux enchères des droits minéraux dans le cas échéant Renforcer les capacités et améliorer les compétences des 	<p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>MT</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>ST</p>	<ul style="list-style-type: none"> Niveau d'amélioration des recettes fiscales collectées par des pays miniers africains Augmentation du nombre de décideurs et d'autres intervenants qui prennent part aux ateliers de renforcement des capacités Degré d'amélioration des dispositions fiscales 	<p>EM</p> <p>BM</p> <p>ONG</p> <p>OSC</p> <p>Partenaires bilatéraux</p> <p>BAD</p> <p>CEA</p>
Amélioration de la gestion		ST		

RESULTAT ESCOMPTE	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIE R	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
et de l'utilisation des revenus miniers	<p>agents dans la négociation des questions fiscales et contrôler efficacement le respect de la législation fiscale</p> <p>Aux niveaux régional et sous régional</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des lignes directrices sur la fiscalité minière afin qu'elles soient mises en œuvre aux niveaux des CER <p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> Explorer les stratégies d'investissement des bénéficiaires exceptionnels et des redevances minières dans des Fonds de stabilisation, des fonds d'infrastructures et des fonds souverains (s'applique également à la thématique # 9) Mettre en place des systèmes de distribution de redevances minières afin d'allouer une partie des recettes minières aux communautés environnantes et aux autorités locales Améliorer les avantages que tirent les communautés locales de l'exploitation des ressources minières à travers l'emploi, l'éducation, les infrastructures de transport, les services de santé, l'eau et un meilleur 	<p>ST</p> <p>ST</p>	<p>Degré auquel les lignes directrices sont utilisées par les États membres</p> <p>Nombre de fonds souverains et des fonds d'infrastructure mis en place par les pays africains riches en ressources minières</p> <p>Degré auquel les communautés et autorités locales bénéficient des projets miniers</p>	

RESULTAT ESCOMPTES	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIE R	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
	assainissement.			

Bilatérale : Programmes d'assistance technique entre deux pays

Deuxième Programme thématique – Les systèmes d'informations géologiques et minières

Contexte

La disponibilité des informations géologiques de base permet à la fois au secteur public et privé de prendre des décisions rationnelles sur le développement du secteur minier. Plus les informations sont bien détaillées et disponibles, moins est le risque de l'investissement dans l'exploration et le développement des gisements miniers. Les informations géologiques de base sont généralement collectées et stockées par les départements géologiques de l'État, parfois avec le concours des institutions multilatérales. Les données géologiques recueillies sur une base régulière dans toute l'Afrique permettront d'améliorer considérablement la prospection minière sur le continent et d'attirer des fonds pour l'exploration de nouveaux gisements. Actuellement en Afrique, il est difficile d'avoir accès aux d'informations géologiques disponibles. Une grande partie du continent n'est pas encore géologiquement cartographiée de manière systématique et à une échelle appropriée, ce qui soulève la possibilité (forte) que l'Afrique dispose d'une base de ressources minérales beaucoup plus grande que ce qui est actuellement connue. Ce manque de données géologiques dans de nombreux pays africains riches en ressources minières résulte de l'insuffisance des capacités dans la plupart des États membres à mener des activités d'exploration et à conserver les résultats dans les systèmes d'information géologiques numériques.

Dans la plupart des cas, le manque d'informations géologiques constitue un handicap pour les pays africains lors des négociations avec les entreprises et compromet la pérennité des avantages découlant de leurs ressources minières. Ainsi la connaissance de l'étendue de la base de ressources minières disponibles est un important vecteur pour les activités d'exploitation minière en Afrique. Une connaissance géologique approfondie permettra aux gouvernements de prendre des décisions judicieuses et d'être en mesure de mieux négocier les contrats avec les investisseurs étrangers. Cela permettra aussi d'assurer que le potentiel de développement découlant de la rente des ressources profite aux pays d'accueil.

Les données géologiques existantes (cartes et inventaires des ressources), bien que souvent partielles, sont importantes pour évaluer les potentiels, les informations transmises aux investisseurs et l'octroi de permis d'exploration. La mise à jour et la dissémination de ces données nécessitent la mise en place des équipes de recherche, le travail sur le terrain et l'utilisation des technologies modernes d'exploration. La production, la maintenance, la gestion et

l'analyse des données actualisées nécessitent également des techniques et des compétences qui doivent être régulièrement mises à jour.

Objectif du programme thématique - *Développer des connaissances complètes sur les ressources de l'Afrique*

Plan d'action

RÉSULTAT ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	SUIVI DES INDICATEURS	ORGANE RESPONSABLE ET PRINCIPAUX ACTEURS
Amélioration des systèmes d'information géologique et minière pour soutenir l'investissement dans l'exploration et le développement minier	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités et le rôle des institutions géologiques nationales; Améliorer la dotation en ressources des services géologiques nationaux; Accentuer les activités de cartographie et d'exploration régionales afin de mettre à jour l'inventaire des ressources minières et les informations géo-scientifiques <p>Aux niveaux régional et sous régional</p> <ul style="list-style-type: none"> Les CER doivent adopter et mettre en œuvre la cartographie et des programmes visant à répertorier les ressources minières grâce à l'utilisation de techniques modernes de télédétection; Les CER vont renforcer les efforts pour normaliser les méthodes et les approches de gestion des informations géologiques (par exemple, la stratigraphie, le cadastre, les légendes, etc.) La CUA et l'AMP vont élaborer un programme de cartographie de ressources minières et d'inventaire de ressources minières à l'échelle continentale 	<p>MT</p> <p>ST</p> <p>MT</p> <p>MT</p> <p>MT</p>	<ul style="list-style-type: none"> Niveaux d'amélioration des connaissances géologiques et des potentialités minières Existence des bases de données et des cadastres géo-scientifiques opérationnelles Nombre de programmes d'exploration en commun entre les États membres Formats de données géo-scientifiques uniformisés dans les États membres 	<p>MS</p> <p>UE</p> <p>Bilatéral</p> <p>CER</p> <p>CUA</p>

RÉSULTAT ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	SUIVI DES INDICATEURS	ORGANE RESPONSABLE ET PRINCIPAUX ACTEURS
	<p>en coordination avec l'Organisation des services géologiques africains (OAGS) et mobiliser les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CUA et l'AMP doivent élaborer un programme de cartographie de ressources minières et d'inventaire de ressources minières à l'échelle continentale, en coordination avec l'Organisation des services géologiques africains (OAGS) et les adapter aux besoins du continent. 			

Troisième programme thématique – Renforcement des capacités humaines et institutionnelles

Contexte

Les institutions qui soutiennent le développement minier en Afrique sont généralement faibles. La faiblesse s'étend aux établissements d'enseignement et de formation qui sont généralement rares sur le continent et sous-financés là où ils sont disponibles. Il en résulte d'importantes pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur minier sur le plan qualitatif et quantitatif. La situation est exacerbée par une faible implication de l'industrie dans l'enseignement et la formation, comme c'est le cas dans les grands pays miniers tels que l'Afrique du Sud, l'Australie et le Canada.

Ces faiblesses s'étendent aux agences gouvernementales en charge de la négociation des accords d'exploitation minière, du contrôle et de la régulation de l'exploitation des ressources minières. Ces agences sont également dotées de très peu de ressources et sont caractérisées par de faibles niveaux de compétence qui entraînent une faible orientation politique, la mise en œuvre inadéquate des politiques, la mauvaise gestion des activités et les contrats miniers et ne permettent pas aux pays de tirer profit du potentiel de développement des ressources minières.

La Vision Minière Africaine (VMA) lie le développement économique et social à l'exploitation des ressources minières. La réalisation de la VMA nécessiterait une amélioration significative des niveaux de compétences, en termes de variété, de profondeur et des quantités afin de réaliser l'ensemble du programme de développement qu'elle implique. Aussi, les agents chargés de l'administration et de la gestion des activités minières et de la perception des recettes, devraient-ils être dotés des compétences beaucoup plus élargie pour s'acquitter de leurs responsabilités. En plus, un certain nombre d'institutions partenaires indispensables au bon fonctionnement et au développement du secteur minier devraient aussi renforcer leurs capacités. Cela implique, à titre illustratif, l'organisation des programmes de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires et des ONG pour leur permettre de remplir efficacement leurs rôles de contrepois aux fonctions gouvernementales.

Objectif du programme thématique - *créer un secteur minier qui est axé sur les connaissances et constitue la force motrice d'une économie industrielle africaine compétitive à l'échelle internationale*

Plan d'action

RÉSULTAT ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANE RESPONSABLE ET PRINCIPAUX ACTEURS
Une base de compétences compétitive fondée sur la connaissance qui sert de moteur de croissance d'une économie industrielle africaine	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluer les besoins en ressources humaines pour le secteur minier Fournir des ressources, améliorer la formation et renforcer les institutions publiques pour attirer, former et retenir les travailleurs compétents, et acquérir les technologies et les équipements nécessaires à l'exercice de leurs fonctions Renforcer le rôle de l'industrie dans la formation universitaire grâce à la mise en place des mesures incitatives. Diversifier les sources de financement de l'enseignement et de la formation pour inclure le secteur privé; Renforcer le développement professionnel continu grâce aux cours de courte durée; Aligner les approches de développement des ressources humaines sur les orientations politiques de la VMA Renforcer les capacités des responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes sur les aspects de la chaîne de valeur des minéraux, tels que la commercialisation des ressources minières, la fiscalité, la gestion, l'audit et la négociation des contrats 	<p>ST</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>LT</p> <p>MT</p> <p>ST</p>	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre d'étudiants diplômés dans les filières minières Le niveau de participation de l'industrie dans les programmes scolaires Nombre de fonctionnaires et d'autres parties prenantes prenant part aux programmes de renforcement des capacités Intensification du dialogue entre les différents départements du secteur public Amélioration de l'alignement des programmes d'éducation et de formation sur la VMA 	<p>EM</p> <p>CER</p> <p>CUA</p> <p>Partenaires bilatéraux</p> <p>CEA</p> <p>BAD</p> <p>BM</p> <p>SP</p>

RÉSULTAT ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANE RESPONSABLE ET PRINCIPAUX ACTEURS
	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à la disposition de toutes les parties prenantes et du public tous les textes juridiques (lois relatives aux mines, lois environnementales, droit du travail, droit des sociétés, droit fiscal, contrats, etc.) par le biais d'un site internet • Coordonner et assurer la cohérence des politiques au sein et entre les secteurs publics <p>Aux niveaux sous-régional et régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constituer la base de données des établissements d'enseignement et de formation existants • Mettre en place un programme de collaboration interuniversitaire solide • Développer un cadre uniforme d'accréditation et de compétences au niveau sous-régional; • Améliorer l'accessibilité des centres d'apprentissage à travers les pays. 	<p>ST</p> <p>ST</p> <p>MT</p> <p>MT</p> <p>MT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des programmes de collaboration interuniversitaire aux niveaux régional et sous-régionale • Augmentation du nombre d'étudiants inscrits aux programmes nationaux de formation 	

Quatrième programme thématique - Exploitation minière artisanale et à petite échelle

Contexte

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle est très répandue en Afrique et permet d'explorer un très grand nombre de gisements miniers tels que les diamants, une variété d'autres pierres et métaux précieux, comme l'or et la tantalite, les minéraux industriels, y compris le calcaire pour les granulats et à des fins agricoles, les argiles pour la poterie et à d'autres fins et de nombreux autres minéraux non métalliques. En général, l'exploitation minière à petite échelle apporte une contribution positive aux économies africaines, mais, plus important encore, elle constitue une source de moyens de subsistance aux communautés à cause surtout du grand nombre de personnes impliquées.

Ce secteur est néanmoins en proie à un certain nombre de défis qui l'empêchent d'atteindre son plein potentiel de développement. Un certain nombre de ces défis sont bien connus et comprennent entre autres, les insuffisances des politiques et des cadres réglementaires; la capacité technique limitée des mineurs; l'exploration anarchique des terrains riches en ressources minières; le manque d'accès au financement et aux technologies appropriées; et malheureusement, le travail des enfants. Ces défis sombrent généralement les mineurs à petite échelle dans un cycle d'activités de subsistance avec des conséquences négatives importantes sur l'environnement et la vie humaine. En outre, le secteur de l'EMAPE est également sujet au commerce des minéraux de guerre étant donné que le plus grand nombre de mineurs opèrent illégalement pour des raisons diverses.

Le secteur de l'EMAPE peut être transformé en un moteur de développement durable, en particulier dans les zones rurales, si ces défis sont convenablement abordés par une série d'interventions bien ciblées. Ces interventions devraient reconnaître la nécessité d'intégrer les politiques liées à l'EMAPE dans une stratégie globale de développement rural tout en prenant en compte le cycle de la pauvreté qui freine le développement du secteur de l'EMAPE en Afrique. Les interventions relatives dans ce secteur doivent également cibler la transformation des activités d'EMAPE en opération viable dans la mesure du possible.

Objectif du programme thématique - *Créer un secteur minier qui exploite le potentiel de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle pour promouvoir le développement socio-économique rural intégré et durable*

Plan Action

RÉSULTATS ESCOMPTES	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
Un secteur d'exploitation minière artisanale et à petite échelle viable qui contribue à la croissance et au développement	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Régulariser et intégrer l'EMAPE dans l'ensemble des activités économiques rurales ; • Élaborer des politiques pour encourager l'assistance technique aux mineurs artisanaux pour les mettre à niveau afin de les transformer en petites et moyennes entreprises minières et promouvoir les prestataires locaux de services dans le sous-secteur • Élaborer des programmes de mise à niveau des connaissances, des compétences et des technologies dans le secteur de l'EMAPE • Développer des modèles de partenariat avec les gouvernements et les acteurs impliqués dans l'exploitation minière à grande échelle pour faciliter l'accès à la technologie, aux compétences, aux connaissances et aux marchés; • Élaborer une stratégie de financement et de commercialisation adaptés aux besoins de l'EMAPE • Déterminer des zones géologiquement appropriés pour l'EMAPE • Élaborer des méthodes ou des 	<p>MT</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>MT</p> <p>ST</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Degré d'amélioration des connaissances et des compétences des opérateurs de l'EMAPE ; • Niveau d'amélioration des opérations d'EMAPE ; • Augmentation du nombre d'opérateurs de l'EMAPE formés par les exploitations minières à grande échelle ; • Degré d'intégration de l'EMAPE dans les activités économiques ; • La mesure dans laquelle le travail des enfants est réduit puis éliminé ; 	<p>MS</p> <p>CER</p> <p>Bilatéral</p> <p>BM</p> <p>BIT</p>

RÉSULTATS ESCOMPTES	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
	<p>modèles pour distinguer les opérations d'EMAPE potentiellement viables pour un soutien ciblé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et renforcer les associations de l'EMAPE. • Mettre en œuvre des lignes directrices internationales interdisant l'utilisation du travail des enfants • Mettre en œuvre des lignes directrices internationales interdisant le travail des enfants <p>Aux niveaux sous-régional et régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les CER doivent harmoniser les politiques, les lois, les régulations, les normes et codes relatifs l'EMAPE; • Coordonner et faciliter le développement et le transfert des technologies; • Développer un tool kit régional pour l'engagement entre les exploitations minières à grande échelle et l'EMAPE • Les CER doivent mener des initiatives visant à formaliser et améliorer les compétences, les connaissances et les pratiques en matière de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle; • Développer et coordonner des mesures de renforcement des capacités des mineurs, y compris 	<p>MT</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>ST</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La mesure dans laquelle les lignes directrices de la politique régionale sont adoptées par les États membres ; • La mesure dans laquelle les tool kits régionaux sont utilisés par les États membres ; • Nombre de personnes présentes aux ateliers de renforcement des capacités organisés au niveau régional ; • Niveau de réduction du commerce illégal des minerais est réduit ; 	

RÉSULTATS ESCOMPTES	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
	<p>l'examen et la certification des mineurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CUA / APCN doivent diriger les efforts pour développer des politiques, des lois, des régulations, des normes et des codes au niveau continental pour promouvoir une EMAPE durable; • Adopter des mesures pour lutter contre le trafic illicite de minéraux 			

Cinquième programme thématique – Gouvernance du secteur minier

Contexte

La gouvernance fait référence à l'environnement juridique et institutionnel dans lequel les différents acteurs du secteur minier évoluent. Les leçons apprises en Afrique, et ailleurs, indiquent que de solides processus de gouvernance transparents et participatifs, à tous les niveaux, peuvent aider les pays riches en ressources minières à réaliser une croissance économique durable et le développement socio-économique. La participation du public rend légitime un projet, réduisant ainsi les coûts émanant des tensions sociales qui peuvent résulter d'un projet imposé de l'extérieur.

En général, on note une tendance vers l'amélioration des interactions entre plusieurs parties prenantes avec une plus grande participation des parties prenantes dans l'élaboration des politiques et les décisions relatives à l'exploitation minière. Cependant, des défis demeurent. Pour commencer, les processus de participation du public ne sont pas établis. Les gouvernements considèrent par exemple l'élaboration des politiques comme leur prérogative alors qu'entre les sociétés minières et les communautés, il existe une asymétrie de relations de pouvoir. Cette asymétrie est exacerbée par un manque général de capacités et des ressources matérielles en particulier pour les groupes vulnérables. Il existe aussi souvent un décalage entre l'expression des droits de participation du public dans les instruments formels et leur mise en œuvre. L'insuffisance des approches participatives peuvent entraîner des conflits dans les communautés environnantes du projet pour démontrer leur insatisfaction vis-à-vis du projet.

L'exploitation des ressources minières est associée à la violation des droits de l'homme. C'est l'une des questions les plus importantes soulevées par les communautés affectées par l'exploitation des mines et les organisations de la société civile travaillant sur les questions minières. Le respect des droits de l'homme par les entreprises est une clause importante du permis social d'exploitation, mais la portée des obligations qui leur sont imposées par le droit international en matière de droits de la personne est limitée et controversée, même si elle reconnaît qu'avec la croissance, la puissance et l'envergure des entreprises, les régulations nationales ne suffisent pas pour éviter la violations des droits humains par les sociétés minières.

Objectif du programme thématique - *Créer un secteur minier pérenne et bien gouverné, inclusif et apprécié de toutes les parties prenantes y compris les communautés environnantes*

Plan d'action

RÉSULTAT ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
Un secteur minier bien administré, inclusif et apprécié par les communautés et les autres parties prenantes	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la transparence et l'accès à l'information Améliorer la participation du public et intégrer dans les politiques, les lois et réglementations nationales pertinentes les dispositions pertinentes relatives à la participation du public de la Convention d'Aarhus et les Principes de l'Équateur Fournir des ressources au pouvoir législatif pour assurer une surveillance efficace des institutions impliquées dans le secteur minier et des sociétés minières Offrir des programmes de renforcement des capacités des communautés locales et de la société civile à prendre des décisions éclairées sur les projets miniers Mettre en place des organes de contrôle multipartites pour assurer une plus grande participation à la prise de décision, au suivi et à l'évaluation des projets miniers <p>Aux niveaux régional et sous-régional</p> <ul style="list-style-type: none"> Coordonner l'alignement des 	ST	<ul style="list-style-type: none"> Degré d'adhésion à la transparence et aux conventions internationales sur la participation Degré d'implication des communautés et autres acteurs dans le processus de prise de décisions et dans les projets miniers Nombre de personnes prenant part aux ateliers de renforcement des capacités La mesure dans laquelle les lignes directrices des politiques régionales sur la participation 	MS
		ST		CER
		ST		ONG
		ST		OSC
		ST		CEA
		MT		BM

RÉSULTAT ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
	<p>politiques nationales et régionales sur la VMA pour améliorer la participation du public</p> <p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabiliser les institutions spécialisées en RH afin qu'elles puissent superviser et faire respecter les normes relatives aux droits humains dans le cadre des opérations minières • Développer des méthodologies et des outils pour l'intégration des questions de santé et de droits de l'homme dans les procédures d'évaluation de l'impact et des cadres de planification stratégique <p>Aux niveaux régional et sous-régionales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des normes et des procédures communes de droits humains pour le secteur minier et intégrer celles-ci dans le MARP et la CADHP, 		<p>sont adoptées par les États membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Degré d'indépendance des institutions des RH. • Degré d'application des outils et méthodologies 	

Sixième programme thématique – Recherche et développement

Contexte

À l'exception de l'Afrique du Sud, le secteur minier africain génère à peine de nouvelles connaissances en matière de produits, de traitement, de technologies et de services liés à l'exploitation minière. En général, les indicateurs de la capacité de production des connaissances et d'innovation sont la disponibilité des scientifiques et d'ingénieurs, la qualité des institutions de recherche scientifique, la collaboration entre l'université et l'industrie en matière de recherche, les dépenses des entreprises sur la R & D, et les marchés publics de produits de technologie de pointe. Ces indicateurs sont tous généralement beaucoup plus faibles en Afrique par rapport aux économies émergentes. Il existe un certain nombre de raisons qui sont à l'origine de ce phénomène. Il s'agit notamment du manque de financement, tant public que privé, la faiblesse des instituts de technologie et des processus de recherche. Tout ceci conduit à la faiblesse des capacités en science et en technologie. La R&D est un pré-requis essentiel pour une politique d'industrialisation fondée sur la valeur ajoutée des produits miniers et le développement des liens et d'autres filières dans le secteur.

Le manque d'institutions engagées dans des activités R & D en Afrique représente un défi technique majeur à la compétitivité du secteur minier africain. Il est donc nécessaire d'encourager la recherche et le développement, et l'innovation en vue de réaliser l'objectif de la VMA qui d'utiliser les mines comme un tremplin pour l'industrialisation du continent.

Objectif du programme thématique - *Créer un secteur minier fondé sur la connaissance qui est un élément clé d'une économie africaine basée sur l'industrialisation la diversification, le dynamisme et la compétitivité à l'échelle mondiale*

Plan d'action

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
Un secteur minier axé sur des connaissances, la diversité et la compétitivité au niveau mondial, force motrice d'une économie africaine en voie d'industrialisation	<p>Au niveau national,</p> <ul style="list-style-type: none"> Améliorer le financement de la recherche sur les minéraux et se focaliser sur l'amélioration des processus d'extraction minière en particulier les gisements marginaux Développer des niches de compétences technologiques dans le secteur de l'apport de ressources; Développer une loi et des instruments de politique miniers susceptibles d'encourager la R & D et le développement des ressources humaines; Promouvoir des stratégies pour développer la R & D dans les industries qui adoptent l'approche de la valorisation des minéraux primaires Développer et mettre à jour des statistiques détaillées sur la production et l'exportation de minéraux, les investissements directs et les recettes publiques indirects générés par des minéraux et l'industrie minière, la 	<p>MT</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p>	<p>Augmentation du financement alloué à la R & D</p> <p>Participation accrue des sociétés minières au financement de la R & D</p> <p>Degré d'efficacité des mesures d'incitation à la promotion de la R&D</p>	<p>EM</p> <p>CER</p> <p>CUA</p> <p>SP</p> <p>BM</p> <p>Partenaires bilatéraux</p>

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
	<p>consommation directe et indirecte de l'énergie et de l'eau, le contenu local, la main d'œuvre, etc.</p> <p>Aux niveaux régional et sous-régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertorier les centres R & D actuels et potentiels aux niveaux régional et sous-régional; • Élaborer des stratégies pour améliorer la collaboration entre les centres R & D en vue de l'échange de connaissances et le transfert de technologie • Développer des réseaux d'échanges d'information pour permettre l'échange de données et de bonnes pratiques • Mettre en place un Institut virtuel africain des mines en tant que noyau du réseau de centres d'excellence nationaux 	<p>ECA</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p>	<p>Degré de collaboration entre les pays dans le domaine de la R&D</p>	

Septième programme thématique – Enjeux environnementaux et sociaux

Contexte

L’Afrique porte le fardeau des impacts environnementaux et sociaux de l’exploitation minière, réduisant ainsi les avantages qu’elle tire de l’exploitation de ses ressources minières lorsque les coûts de ces impacts sont pris en compte. Bien que des cadres aient été mis en œuvre pour intégrer les questions environnementales et dans une moindre mesure des questions sociales, l’évaluation des coûts et des avantages d’un projet minier a considérablement évolué au cours des 20 dernières années. Toutefois, la mise en œuvre de ces cadres en vue d’évaluer et de réglementer leurs impacts, n’a pas beaucoup évolué dans de nombreux pays africains. En outre, même dans les pays dans lesquels ceux-ci sont mis en œuvre, il y a souvent un manque de capacités à les faire respecter.

La mauvaise gestion et la mauvaise régulation des impacts environnementaux et sociaux négatifs résultant de l’exploitation minière ont alimenté des critiques et, dans certains cas, des hostilités à l’égard de l’industrie minière et des gouvernements dans des communautés affectées par l’exploitation minières. Ces impacts négatifs peuvent être réduits et les effets atténués.

Il faudrait alors adopter une approche comportant plusieurs volets afin de pouvoir faire face aux impacts sociaux et environnementaux négatifs résultant de l’exploitation des ressources minières. De leur côté, les gouvernements doivent renforcer les cadres qui régissent les études d’impacts environnementaux, la gestion et la réglementation des impacts environnementaux et sociaux. Ils devraient également renforcer les capacités et l’efficacité des organismes de réglementation et améliorer la façon dont ces institutions interagissent avec les citoyens et les communautés touchées par l’exploitation minière. Cela permettrait de minimiser les conflits et les tensions avec les communautés en raison des déplacements des populations environnantes et de la perturbation des moyens de subsistance par les activités minières.

Quant aux compagnies minières, elles doivent prendre des initiatives visant à améliorer le fonctionnement et l’application de la responsabilité sociale des entreprises. Aujourd’hui, il y a une prolifération des cadres, des normes et des modèles d’élaboration des rapports relatifs à la RSE- certains font l’objet de législation- mais la plupart sont des lignes directrices ou des codes de conduite non contraignants. Ces panoplies de sources et cadres sont souvent non coordonnés et parfois ambigus. Il est donc impératif d’intégrer le CSR dans un cadre dont les responsabilités sont bien définies et qui fait partie d’un programme de développement social plus large élaboré de manière consultative entre le gouvernement, les sociétés minières et les communautés. Cela permettrait de renforcer l’acceptabilité sociale des projets miniers.

Objectif du programme thématique- *Créer un secteur minier respectueux de l'environnement, socialement responsable et apprécié par toutes les parties prenantes et par les communautés environnantes.*

Plan d'action

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS	ECHÉANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSIBLE ET PRINCIPAUX ACTEURS
Un secteur minier respectueux de l'environnement, socialement responsable et apprécié par les communautés.	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les institutions, les compétences en vue d'une réglementation environnementale efficace • Intégrer l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), l'Evaluation de l'impact environnemental (EIE), l'Evaluation de l'impact social (EIS) et l'Evaluation de l'impact sanitaire (EIS) dans des politiques, des lois et régulations nationales ; • Assurer que les ESA, les EIE, les EIS et les EIS soient des outils obligatoires pour l'approbation du projet • Élaborer et mettre en œuvre des lignes directrices des accords sur les impacts et les avantages de l'exploitation minière avec les communautés environnantes • Surveiller la mise en œuvre des fonds environnementaux et sociaux dans le cadre des exigences obligatoires pour les opérations minières • Élaborer une stratégie durable sur la santé et la sécurité de l'environnement afin de réduire ou d'éliminer les impacts négatifs de l'EMAPE 	<p>MT</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p>	<p>Degré de conformité aux plans environnementaux et sociaux</p> <p>Existence des fonds environnementaux et sociaux dotés de ressources adéquates</p> <p>Efficacité des accords sur les impacts et les avantages qui visent à garantir des avantages aux communautés</p> <p>Efficacité de la participation des communautés aux négociations des accords</p>	<p>MS</p> <p>CER</p> <p>CUA</p> <p>PVTS</p> <p>BM</p> <p>PNUE</p> <p>ONG</p> <p>OSC</p> <p>Bilatéral</p>

Huitième programme thématique – Liens et diversification

Contexte

Généralement, dans l'industrie minière africaine, les liens entre l'exploitation minière et d'autres activités économiques et sociales ne sont pas bien développés, à l'exception des secteurs du transport et de l'énergie. Cette situation reflète la dépendance de l'industrie de l'extraction et de l'évacuation des minéraux en vrac vers les marchés étrangers.

Un certain nombre de défis entravent le développement des liens économiques dans le secteur minier africain. Il s'agit, par exemple, d'importants déficits en infrastructures qui empêchent la circulation des biens et services et de la faiblesse des marchés africains des produits miniers qui se traduit par le faible niveau d'industrialisation dans l'ensemble sur le continent; des lacunes technologiques, la faiblesse des mécanismes R & D et le manque de compétences sur le continent.

Toutefois, l'établissement des liens ne se produira pas tout simplement parce que l'Afrique regorge des gisements de minerais de classe mondiale. Cela nécessite des politiques et des stratégies visant à tirer parti de l'extraction et de la transformation des ressources minières et à produire d'importants résultats en termes de développement économique. Les mesures requises comprennent l'identification des minéraux qui offrent d'importantes possibilités de développement et d'intégration industrielle aux niveaux national et régional; des investissements dans les réseaux d'infrastructure, la détermination des conditions au niveau de l'État, l'accès aux ressources minières qui impose certaines conditions aux détenteurs de droits miniers et fournit également des incitations pour les investisseurs à structurer leurs projets de manière à approfondir leur intégration dans l'ensemble de l'économie nationale et régionale; des dispositions relatives au contenu local et à l'implication des citoyens dans l'élaboration des législations minières, l'investissement dans les ressources humaines et le développement des connaissances, en particulier la mise en place d'une base de compétences techniques de très haut niveau requise par l'industrie minières.

Objectif du programme thématique - *Créer un secteur minier qui sert de catalyseur et contribue à la croissance et au développement généralisés à travers des liens en amont, en aval, et latéraux et infrastructurels*

Plan d'action

RÉSULTAT ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS	ÉCHANCIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
Amélioration de l'industrialisation et de la diversification des économies africaines fondées sur les ressources minières;	<p>Au niveau national,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et promouvoir le développement des minéraux industriels pour renforcer les liens • Élaborer des politiques relatives au contenu local • Identifier et promouvoir des projets de valorisation viables • Examiner et réajuster les accords internationaux en vue de créer un espace pour l'industrialisation basée sur les ressources minières ; • Créer une base de données sur les barrières tarifaires et non tarifaires aux produits miniers à valeur ajoutée et élargir leur accès aux marchés régionaux et internationaux ; • Promouvoir des approches holistiques et multisectorielles dans l'élaboration des politiques de développement minier et mettre en place des dispositions institutionnelles qui regroupent les ressources minières, l'industrie, le commerce et les STI qui sont de nature complexe. <p>Aux niveaux régional et sous-régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques commerciales et d'investissement qui facilitent la création des liens 	<p>MT</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>MT</p> <p>ST</p> <p>ST</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau d'efficacité des liens et des politiques liées au contenu local • Le degré d'alignement des accords internationaux sur les stratégies nationales d'industrialisation • La mesure dans laquelle la base de données sur les barrières tarifaires et non tarifaires est utilisée pour stimuler la fabrication de produits miniers à valeur ajoutée • Niveau de collaboration entre les institutions qui ont un impact sur le développement des ressources minérales 	<p>EM</p> <p>CER</p> <p>CUA</p> <p>SP</p> <p>BAD</p> <p>BM</p> <p>UE</p> <p>Partenaires bilatéraux</p>

RÉSULTAT ESCOMPTÉS	ACTIVITÉS	ÉCHANCHIER	INDICATEURS DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET PRINCIPAUX ACTEURS
	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que l'OMC, les APE, les ALE, les TBI et autres accords bilatéraux, régionaux et / ou internationaux ne limitent pas l'espace politique à une industrialisation axée sur les ressources minière et la valeur ajoutée. • Élaborer des stratégies régionales visant à éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires pour les produits miniers à valeur ajoutée et accroître leur accès aux marchés régionaux et internationaux. • Mettre en place un cadre de valorisation des ressources minières en Afrique • Promouvoir des approches holistiques, sectorielles et multisectorielles en ce qui concerne l'élaboration des politiques relatives aux ressources minières et un nouvel arrangement institutionnel regroupant les minéraux, l'industrie, le commerce et les complexes de STI 		<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité des stratégies régionales pour éliminer les barrières tarifaires et non tarifaires • La mesure dans laquelle les stratégies régionales servent à appuyer l'industrialisation fondée sur les ressources minières en Afrique 	

Neuvième programme thématique – Mobilisation des investissements dans l'exploitation minière et les infrastructures

Contexte

La demande des ressources minières africaines n'a jamais été aussi importante. Les prix ont augmenté de façon exponentielle et généralement l'investissement dans des projets d'exploration et d'exploitation ont connu une augmentation au cours de la dernière décennie. Nonobstant, en raison d'énormes déficits infrastructurels en Afrique, en particulier dans les domaines de transport et de l'énergie, le manque d'investissement dans les projets miniers reste une contrainte à l'augmentation de l'exploitation minière. Cette situation est aggravée par le fait que les gisements miniers se situent dans les zones pauvres en infrastructure économique.

Toutefois, ce n'est pas seulement le manque d'infrastructures qui limite l'investissement dans de nouveaux projets miniers. Nombre de facteurs de risques potentiels dont les risques politiques, la notation du crédit souverain, les risques techniques, etc. ont également tendance à limiter les niveaux d'investissement dans des projets miniers et d'infrastructures en Afrique. Cela s'applique davantage à l'exploitation minière à grande échelle et aux projets d'infrastructure ayant de longues périodes de recouvrement. Un autre facteur est que les sources internes de capital, ainsi que le secteur privé, ne participent pas pleinement aux projets d'infrastructure susceptibles de favoriser l'augmentation des projets miniers.

La motivation à la promotion des investissements est que les ressources minières de la région sont sous-exploitées et un investissement conséquent supplémentaire est donc nécessaire pour augmenter le taux d'exploration de nouveaux gisements, et le développement de nouvelles mines, ainsi que la modernisation et l'expansion des infrastructures existantes. Les flux d'investissement continus dans le secteur minier africain exigent que la communauté internationale soit au courant des opportunités offertes par la région.

La possibilité des investissements simultanés dans les infrastructures et dans les ressources minières comme le corridor de développement basé sur des ressources naturelles constitue une approche pragmatique non seulement pour favoriser les projets miniers et des projets d'infrastructure, mais aussi d'autres opportunités économiques et sociales collatérales. Les Initiatives de Développement Spatial dans le secteur minier (IDS) offre une approche pratique pour les investissements en infrastructures publiques compte tenu des exigences assez importantes en matière d'eau, d'énergie et de transport. Bien que ceci permette de satisfaire aux besoins actuels en capacités supplémentaires en raison de la forte demande en matières premières minières, la marge de manœuvre supplémentaire pour un autre usage économique et social permettrait d'accélérer le rythme de développement de l'Afrique.

Objectif du programme thématique- *Augmenter le niveau du flux d'investissement dans les projets miniers et dans les infrastructures pour soutenir le développement socio-économique à grande échelle*

Plan d'action

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEUR DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET RESPONSIBLE BODIES AND MAIN ACTORS
Amélioration des investissements dans des projets miniers et en infrastructures en Afrique	<p>Au niveau national</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer des stratégies pour promouvoir la mobilisation locale et internationale des ressources financières Élaborer des stratégies efficaces de promotion et de protection des investissements Élaborer de nouvelles stratégies ciblant le marché financier émergent pour ressources d'investissement en mettant l'accent sur des projets entièrement nouveaux dans le secteur minier et dans le domaine des infrastructures Identifier et développer les infrastructures nationales dans le cadre des IDS Élaborer et mettre en œuvre des réformes financières pour créer un environnement favorable à l'émission d'obligations et aux fonds de pension et d'assurance pour participer à l'investissement minier et infrastructurel Créer ou renforcer les unités IPP dans les États membres pour permettre la participation du secteur privé dans les projets d'infrastructure 	ST	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration des flux d'investissement dans les projets miniers et d'infrastructures Le niveau d'investissement des capitaux intérieurs dans des projets d'infrastructure et d'exploitation minière 	EM
		ST		CER
		ST		CUA
		LT		APCN
		LT		Partenaires bilatéraux
		ST		BM
		MT		UE
MT	BAD			
	CEA			
	SP			

RÉSULTAT ESCOMPTÉ	ACTIVITÉS	ÉCHÉANCIER	INDICATEUR DE SUIVI	ORGANES RESPONSABLES ET RESPONSIBLE BODIES AND MAIN ACTORS
	<p>Aux niveaux régional et sous régional</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des structures pour la planification, le financement et le développement des projets d'infrastructure régionaux qui soutiennent la création de liens • Faciliter et protéger les investissements transfrontaliers ou régionaux • entreprendre des études de développement de corridors pour s'assurer de leur viabilité économique • Identifier les projets miniers et infrastructurels à court et à moyen terme en vue de la promotion des investissements aux niveaux régional et sous-régional • Mettre en place des programmes de renforcement des capacités pour la préparation, l'évaluation, la négociation, la structuration et la syndication du projet • Promouvoir la mise en place de marchés de capitaux sous-régionaux afin de mobiliser des capitaux régionaux pour financer des projets et programmes régionaux 	<p>ST</p> <p>ST</p> <p>ST</p> <p>LT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité des structures de planification des projets régionaux d'infrastructure • Le degré d'augmentation du financement de projets d'infrastructures régionales • Nombre de personnes participant aux programmes de renforcement des capacités • Augmentation du financement local des projets miniers 	

Affectation des ressources au Plan d'action et à la VMA

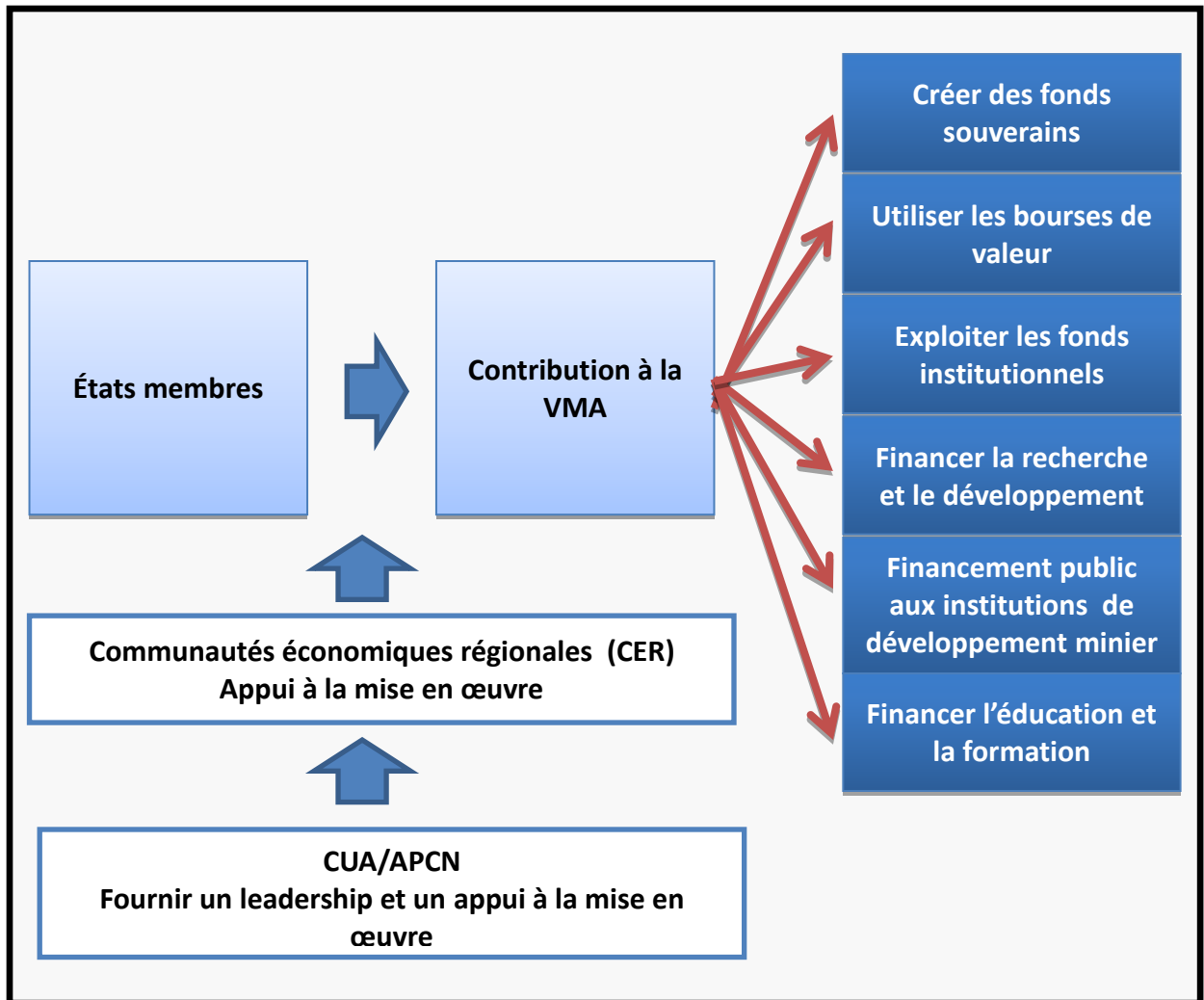
Le plan d'action est un plan pluriannuel à partenaire multiples dont la réalisation et le succès dépendront du niveau et de la qualité des partenariats qui vont émerger. Un certain nombre d'acteurs clés ont été identifiés selon leurs domaines d'activités. Cela signifie invariablement que différents types de ressources devraient être mobilisés par des partenaires.

États membres et leurs institutions

Les États membres, individuellement et collectivement s'approprient le plan et veille à sa mise en œuvre. En tant que principaux bénéficiaires, ils devront faire preuve de leadership au cours de sa mise en œuvre. Plus précisément, les gouvernements des États membres devraient :

- Créer l'environnement politique intérieure et régionale dans laquelle les activités minières peuvent évoluer et ont donc une responsabilité d'aligner les politiques d'exploitation minière sur la vision minière ;
- Financer les établissements d'enseignement et de formation, les organisations de recherche et développement et les institutions qui régissent le secteur minier telles que les commissions géologiques, les départements de la sécurité dans les mines et les agences de surveillance environnementale ; et
- Fournir un appui infrastructurel aux investissements miniers et financer des projets d'infrastructures de manière autonome ou par le biais de partenariats publics-privés afin de faciliter les flux d'investissements dans les zones minières.

Ainsi, l'État a un rôle prépondérant à jouer dans la mise en œuvre de la VMA et ce rôle ne peut pas être efficacement joué sans un financement durable aux organismes publics comme les services géologiques. Des moyens pratiques grâce auxquels les États membres pourraient remplir leurs obligations dans le cadre des efforts pour financer le Plan d'Action sont de veiller à ce que les impôts prélevés sur les ressources minières sont optimisées par le biais de taxes et des régimes de redevances bien structurés et de mettre de côté une petite proportion des impôts miniers payés à l'État pour s'assurer que les responsabilités de l'Etat soient déchargées de façon efficiente et efficace. En outre, les gouvernements doivent adopter une approche stratégique dans la manière dont ils apportent un appui conséquent aux investissements infrastructurels et miniers. Actuellement les institutions bancaires de développement national et les fonds institutionnels tels que les fonds d'assurance et de sécurité sociale ne participent pas activement aux projets d'infrastructure et d'investissement minier. Les gouvernements doivent créer des conditions propices pour drainer ces ressources, y compris, des réformes institutionnelles et financières pour créer des marchés financiers à long terme pour permettre à la Caisse de retraite et au secteur d'assurance de participer au financement des infrastructures minières. Les gouvernements pourraient en outre inciter les banques commerciales à accorder des financements à travers des mesures fiscales appropriées. Les éventuelles contributions des gouvernements à cet égard incluent l'émission d'obligations d'État pour le financement des infrastructures dans les zones minières ainsi que la création des fonds souverain (FS) de revenus miniers en vue de la mise en commun des moyens financiers pour investir dans les mines et dans les infrastructures minières.



Les CER, l'APCN et la CUA

Les institutions intergouvernementales représentent des éléments clés dans l'élaboration, la coordination et l'harmonisation des politiques aux niveaux régional et continental. La CUA représente l'organe suprême de prise de décision politique collective et devrait faire preuve de leadership sur tous les plans au nom de l'Union africaine. Elle est en fait le dépositaire de la VMA et donc son leadership est important. L'APCN représente le vecteur de la mise en œuvre des projets régionaux communs, tels que les infrastructures clés d'appui aux activités minières, avec la collaboration des Communautés économiques régionales (CER). Les CER représentent des voies pour instaurer un climat favorable pour la libre circulation transfrontalière des compétences, des capitaux et des investissements. En outre, elles favorisent le partage des capacités dans nombre de domaines couverts par la VMA comme le renforcement des capacités et le développement des technologies. Il est donc important que le Plan d'Action s'inscrive également dans les plans sous-régionaux en vue d'harmoniser les politiques.

Partenaires au développement multilatéraux

Un certain nombre de partenaires au développement multilatéraux sont déjà actifs dans de nombreux domaines présentant un intérêt pour la VMA et certains ont exprimé leur disponibilité à collaborer avec la CUA et ses États membres pour réaliser la Vision.

L'Union européenne, par exemple, est déjà active dans l'octroi des fonds pour le développement des infrastructures et pour l'exploitation des ressources minières par le biais de la Banque européenne d'investissement. Dans le cadre de l'initiative de l'UE sur les matières premières, la Commission européenne compte collaborer avec l'UA dans les domaines suivants de la vision :

La gouvernance des ressources naturelles –la transparence dans la gestion des revenus (par exemple à travers l'ITIE et la nouvelle législation adoptée en novembre 2011, obligeant les entreprises de l'UE spécialisées dans les ressources naturelles à déclarer ce qu'elles paient aux gouvernements comme taxes) ; le renforcement des capacités de négociation de contrats miniers et d'élaboration de politiques dans des domaines qui favorisent le commerce ;

Infrastructure et investissement minier - cartographier les couloirs de développement minier et évaluer les possibilités d'accroître du contenu local à valeur ajoutée ;

Connaissances et compétences géologiques - faciliter l'exploration des ressources minières et renforcer les capacités des services géologiques et des organismes de gestion de l'environnement.

La Banque mondiale et ses institutions sont actives dans plusieurs domaines notamment l'octroi des fonds pour soutenir les activités minières par le biais de la SFI et participent au financement des infrastructures. La Banque mondiale apporte également son appui à la transparence des revenus, grâce à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), les négociations de contrats à travers le Mécanisme consultatif technique des industries extractives (EI-TAF) et les moyens de subsistance durables dans les communautés touchées ou participant à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle. Les domaines d'éventuels programmes de collaboration avec la Banque mondiale comprennent donc :

- Le renforcement des fonctions d'audit de la chaîne de valeur et de la gestion des revenus par le biais du PREM de l'ITIE
- Le renforcement de la planification stratégique dans les zones minières, telles que les corridors d'infrastructure proposés
- Les programmes de liens avec l'entreprise. Partenariat avec l'SFI et le PSD
- Le développement des technologies et des compétences

La Banque africaine de développement est un partenaire à part entière dans la mise en œuvre de la VMA et travaille en étroite collaboration avec la CUA et la CEA. Ces organisations sont les premières institutions panafricaines mandatées par les États membres de mettre en œuvre la VMA. En fait, le Plan d'Action a été élaboré avec le cofinancement de la BAD. La Banque contribue énormément aux projets de développement des infrastructures et au financement des projets miniers, au renforcement des capacités ainsi qu'aux programmes d'assistance technique. Grâce à la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSJ), la Banque apporte un appui aux

États membres en cas de litiges internationaux et contribue à améliorer leurs capacités de négocier des contrats de ressources naturelles plus rentables. La BAD pourrait servir de vecteur pour la promotion des activités de la VMA liées aux redevances et aux investissements miniers ; au développement des capacités humaines et institutionnelles ; à la valorisation et à l'établissement des liens économiques et à la gouvernance du secteur minier.

Le secteur privé

Le secteur privé, tant national qu'étranger, est un partenaire clé dans la réalisation des objectifs de la VMA. L'exploitation minière en Afrique est, en fait, dominé par les investissements du secteur privé. Les sociétés minières basées en Afrique du Sud sont les principaux investisseurs dans leur marché intérieur mais surtout avec une très grande participation au capital des investisseurs internationaux. Alors que traditionnellement, les compagnies de l'UE étaient les plus grands investisseurs dans le secteur minier africain, leur participation a diminué sensiblement pendant les dix dernières années et ont cédé leur place aux compagnies minières, surtout des juniors de l'Australie et du Canada. Les entreprises canadiennes et australiennes représentent désormais les entreprises des pays occidentaux ayant la plus grande empreinte sur l'exploitation minière africaine. Le secteur privé devrait soutenir la mise en œuvre de la VMA tout en investissant dans des projets d'infrastructure et d'exploitation minière.

Partenaires au développement bilatéraux

Il s'agit principalement d'un accord de coopération entre deux gouvernements qui soutiennent ou facilitent les investissements miniers par des entreprises privées ou publiques. Cette coopération a entraîné, par exemple, l'utilisation des fonds souverains pour acheter des actions par l'intermédiaire des agences de garantie des investissements nationaux. Les entreprises canadiennes reçoivent un appui adéquat de leur gouvernement en facilitant les investissements. Les entreprises australiennes, en revanche, n'ont pas reçu autant de soutien, mais le soutien qu'elles reçoivent est en augmentation. Les gouvernements du Canada et de l'Australie participent activement aux initiatives de renforcement des capacités et apportent leur appui au développement des infrastructures sociales.

Au cours des dix dernières années, la Chine est devenue l'un des principaux investisseurs dans le secteur minier en Afrique avec l'appui actif et structuré de son gouvernement qui facilite les investissements à un niveau beaucoup plus élevé que les occidentaux. L'approche de la Chine a permis la réalisation d'importants projets d'infrastructure, particulièrement la construction des barrages hydroélectriques et des voies de communication (routières, ferroviaires et maritimes) en échange de ressources minières. Ces ressources pour les contrats d'infrastructure (R4I) combinent des contrats miniers et des projets d'infrastructures pour offrir des avantages d'IED plus conséquent que ceux fournis par les sources d'IED agissant séparément. Ils offrent donc d'immenses possibilités pour la création de grands corridors de développement des ressources naturelles conformément à la vision minière africaine. Ainsi, certaines des aspirations de la VMA dont le renforcement des liens, le développement des marchés publics et des infrastructures locales et la collaboration avec des entrepreneurs locaux pourraient être prévus dans les accords conclus avec les investisseurs chinois.

Le système des Nations Unies

Le système des Nations Unies peut potentiellement offrir un soutien à la mise en œuvre de la VMA dans un certain nombre de domaines compte tenu de la variété de ses compétences. Les principales forces de l'ONU se trouvent dans sa neutralité pour aider les États membres en matière de plaidoyer, de recherche de consensus afin de pouvoir dégager des positions africaines et définir ses rôles de renforcement des capacités et de conception de politiques.

La CEA a utilisé ces attributs pour créer la VMA en fournissant par exemple le renforcement des capacités dans le domaine de négociations de contrats et la conception des politiques et en aidant les États membres à harmoniser les politiques dans le secteur minier. Le PNUE pourrait apporter des ressources dans le domaine de l'environnement et contribuer à la pérennité de la VMA. La CNUCED pourrait jouer un rôle dans la diversification des chaînes de valeur des produits miniers et des investissements tandis que le BIT pourrait orienter une partie du travail lié aux questions de la main d'œuvre et des droits humains, ainsi que l'exploitation minière à petite échelle. L'ONUDI apporte déjà son appui aux initiatives technologiques menées dans le domaine de l'exploitation minière à petite échelle.

ONG et OSC

Bien que n'étant pas strictement des organismes de financement, les ONG et les OSC ont un rôle majeur à jouer dans le renforcement des capacités des communautés et elles doivent jouer un rôle de plaidoyer pour assurer leur intérêt en participant à l'élaboration des politiques, en veillant à ce que tous les intérêts des parties prenantes soient pris en compte et en jouant généralement le rôle de sentinelle. Pour que les ONG et les OSC s'acquittent pleinement de leurs rôles, elles doivent renforcer leurs capacités dans divers aspects de la chaîne de valeur des produits miniers. Néanmoins, elles demeurent des partenaires viables dans la mise en œuvre de la VMA.

Niveaux de ressources nécessaires

Bien que les différentes sources potentielles de ressources pour mettre en œuvre le plan aient été recensées, aucun effort n'a été fait pour définir les niveaux de ressources financières et humaines requis. Il est clair que les niveaux sont très élevés, d'où la nécessité de partenariats solides. Il est proposé qu'une étude préliminaire détaillée soit réalisée afin de mieux répartir les activités et les ressources nécessaires. Il a été également proposé que la table ronde qui se tiendra en marge de la conférence ministérielle soit utilisée pour confirmer l'intérêt des partenaires à l'attribution des ressources au plan.

Surveiller l'efficacité des interventions

Il est important de superviser la mise en œuvre du plan d'action afin de réaliser les résultats escomptés. Un mécanisme ou un cadre approprié qui intègre les résultats de plusieurs sources et l'efficacité des interventions du programme pour créer un impact doit être mis en place. Un cadre de suivi axé sur les résultats, largement utilisé dans le système des Nations Unies ainsi que par d'autres organisations qui s'investissent dans le développement, est suggéré. Fondamentalement, ce cadre de suivi est axé sur les résultats avec des indicateurs de résultats escomptés bien définis

et mesurables. À cette fin, les indicateurs constituent un moyen utile pour évaluer les progrès accomplis et l'impact créé.

Les résultats et les indicateurs préliminaires ont été proposés pour mesurer les progrès réalisés. Ceux-ci devront être renforcés au stade de la mise en œuvre afin d'assurer l'harmonisation des interventions et des résultats qu'ils cherchent à atteindre d'une part, et entre les indicateurs, leurs besoins de données spécifiques et les résultats ils visent à mesurer, de l'autre. Ceci est donc en cours d'amélioration.

Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du plan

Les activités du plan sont très diversifiées et la gamme des partenaires est large. La mise en œuvre du plan et la réalisation de la VMA passera par la création d'une capacité de coordination stratégique à entreprendre spécifiquement les activités suivantes:

1. Coordonner la mise en œuvre des activités du plan ;
2. Identifier les lacunes et les besoins dans les États membres et l'expertise de réseau à travers une panoplie de sources pouvant aborder un tel besoin ;
3. Entreprendre et coordonner la recherche sur les politiques afin d'élaborer des stratégies et des options en vue de la réalisation de la vision ;
4. Élaborer et lancer une campagne continue de sensibilisation et de diffusion de l'information à travers l'entretien des sites internet et l'organisation des forums de discussion pour engager les différentes parties prenantes ;
5. Entreprendre des activités de suivi et d'évaluation et proposer des mesures correctives pour maintenir la pertinence des interventions concernant la VMA ;
6. Fournir, dans l'ensemble, des capacités de réflexion pour VMA.

Les tâches de coordination ci-dessus, et en fait, l'ampleur des activités relevant du plan ne peuvent pas être entreprises sans un Secrétariat. Il a été donc proposé que le Centre des politiques minières soit créé pour remplir cette fonction. Des consultations préliminaires avec plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux indiquent un intérêt non seulement pour le financement du Centre, mais aussi pour la participation à ses activités par le biais d'accords de collaboration et des programmes d'assistance technique. Des indications positives d'un éventuel soutien au centre ont été exprimées par la Banque mondiale, l'UE, le Canada et l'Australie.

L'ambassade d'Australie a soutenu fermement la création de ce centre et s'est engagé financièrement à soutenir la phase préparatoire de sa création et octroyé des fonds pour sa création. L'ambassade d'Australie a également soutenu une campagne d'information et de diffusion s'inscrivant dans le cadre de la réunion ministérielle de décembre. Les indications préliminaires montrent qu'un tel centre pourrait bénéficier du soutien d'un grand nombre de partenaires.

Pour élargir la participation et renforcer l'appropriation, le Centre proposé pourrait être appuyé par un comité de pilotage multi-acteurs comprenant les CER, le secteur privé, la société civile, les ONG et les universités sous la direction de la CUA / APCN. Bien que le comité directeur soit responsable de l'orientation stratégique globale du centre, un conseil pourrait superviser les activités du centre. Les exemples d'un tel centre existent actuellement au sein de la CEA et il s'agit du Centre africain des politiques commerciales (CAPC) soutenue principalement par le Canada et le Centre africain de politiques climatiques (ACCP) soutenu par plusieurs gouvernements donateurs.